

13 rue Gustave Eiffel
33850 Léognan
06 22 18 22 18
acru@hotmail.fr
www.acru.fr

MAINTIEN DES COMPETENCES DES AGENTS CYNOPHILES – ENTRAINEMENTS ANNUELS

PUBLIC CONCERNE

Agents cynophiles de sécurité privée.

NOMBRE DE STAGIAIRES

4 à 8 personnes par session.

DELAI D'ENTREE EN FORMATION

1 à 2 semaines

PREREQUIS

Être titulaire d'une carte professionnelle « agent cynophile de sécurité » en cours de validité.

Être propriétaire de son chien, inscrit sur la carte professionnelle.

Chien à jour de ses vaccinations (C/H/L/P/Pi +R)

Attestation d'assurance responsabilité civile.

OBJECTIFS

La réglementation en vigueur impose une **formation continue des agents de sécurité cynophiles**.

L'article 3 de l'avenant du 11 janvier 2019 à l'accord du 5 mai 2015 relatif aux conditions d'emploi d'agent de sécurité cynophile stipule :

Semestriellement, chaque entreprise inscrit et planifie l'équipe cynophile dans un organisme de formation disposant d'une autorisation d'exercer délivrée par le conseil national des activités privées de sécurité (ci-après CNAPS), afin qu'elle y réalise un entraînement canin. Le volume horaire annuel minimal consacré à cet entraînement est de 21 heures par équipe cynophile. Le contenu du programme de formation est défini par la réglementation en vigueur sur le maintien et l'actualisation des compétences pour les activités cynophiles et est pris en compte dans le calcul des obligations légales nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle d'agent cynophile.

DUREE DE LA FORMATION

21 heures / an, réparties en accord avec l'entreprise.

TARIF

300 € TTC

CONTENU PEDAGOGIQUE

I – Évaluation du binôme maître/chien : 1 heure

Vérification des documents et mise en œuvre d'un programme adapté aux besoins.

II – Rappel module juridique : 1 heure

Maîtriser la législation propre à l'activité cynophile.

III – Connaissance générale du chien : 1 heure

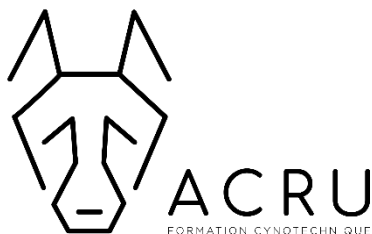
Connaître le contenu des dispositions du code rural et de la pêche maritime relatives aux conditions de détention et d'entretien des chiens.

IV – Obéissance et sociabilité : 6 heures

Contrôle et mise en pratique des techniques d'obéissance, et de l'adaptabilité du chien dans son environnement (sociabilité), maintien à un niveau opérationnel des qualités physiques et techniques du binôme maître-chien.

V – Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense : 6 heures

Maîtriser :



13 rue Gustave Eiffel
33850 Léognan
06 22 18 22 18
acru@hotmail.fr
www.acru.fr

- l'opportunité d'une défense avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense,
- maîtriser son chien lors d'une action mordante.

VI – Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et personnes : 6 heures

Maîtriser l'utilisation de manière optimale des qualités naturelles du chien (détection olfactive, visuelle et auditive, pistage).

Observer et interpréter les réactions du chien durant un cheminement de sa ronde.

Maîtriser le chien dans le cadre de la détection et recherche.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Plateau technique 28 chemin du Barp 33850 Léognan.

Plateau technique agréé par la DDPP de Gironde, incluant un terrain de pratique de 1000m2 clôturé avec obstacles, une salle d'accueil, un point d'eau, un vaste espace de détente pour les chiens et un parking ombragé.

Autres sites d'entraînement sous convention, à proximité, dans des environnements divers (bâtiments, hangars, bois...)

Matériels de protection pour la pratique du mordant, lecteur de puces électroniques, registre au mordant, émetteurs-récepteurs...

Exercices pratiques sur le terrain, en groupe ou individuels, cas concrets, mises en situation professionnelle. Echanges participatifs réguliers pour le rappel des notions théoriques.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lors de l'entretien d'évaluation du besoin du stagiaire, ou de l'entretien avec le responsable de l'entreprise, l'identification d'un besoin en termes d'accessibilité à la formation face à une situation de handicap sera prise en compte. Selon le contexte, le stagiaire sera mis en relation avec l'un de nos partenaires pour l'orientation et l'accompagnement des publics en situation de handicap et le cas échéant, la durée, le déroulé et les modalités pédagogiques pourront être adaptés.

SUIVI ET VALIDATION DE L'ACTION DE FORMATION

Chaque stagiaire devra signer une feuille de présence en début et en fin de chaque entraînement. A la fin de ses 21h, le stagiaire recevra une **attestation de fin de formation**.

Une attestation d'entraînement pourra également être délivrée après chaque séance.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Pièce d'identité
- Carte professionnelle
- Carte S.S.T
- Carte d'identification du chien et passeport européen
- Attestation d'assurance responsabilité civile incluant la détention du chien

CONTACT

Marie ELLIE

Responsable administrative

06 37 06 42 88